

Procès verbal de la réunion consacrée à l'élaboration du programme de coopération entre la Libye et le Bureau International du Travail

Tripoli, 11 septembre 2004

(Traduction non officielle)

Dans le cadre de la relance de la coopération technique entre la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne et le Bureau international du Travail dans les domaines de la main-d'œuvre, de la formation, de l'emploi et de la protection sociale et en vue de renforcer le dialogue social, une réunion a été organisée le samedi 11/09/2004, sous le patronage de Mr. Maatoug Mohamed Maatoug, Secrétaire du Comité Populaire Général de la Main-d'œuvre, de la Formation et de l'Emploi au siège du Secrétariat.

Ont pris part à cette réunion :

Pour le Bureau international du Travail :

1. Dr Ibrahim Awad, Directeur du Bureau Sous-régional de l'OIT au Caire pour l'Afrique du Nord
2. M. Sadok Belhadj Hassine, Directeur du bureau de l'OIT à Alger
3. M. Abdallah Zoheir, Spécialiste principal en Normes Internationales du Travail
4. M. Adelkarim Kebiri, Spécialiste principal en Gestion et Développement des Entreprises au BSR- Caire.

Pour les parties du dialogue social en Libye :-

- 1- M. Idris Ezzerrouk Ezzaouam, Délégué de la Grande Jamahiriya Libyenne auprès de l'OIT.
- 2- Mr. Fat'hallah Bendjerid, Directeur de l'Administration de l'Emploi et des Affaires des Producteurs.
- 3- Dr. Omar Ahmed El Kabir, Directeur de l'administration du Développement de la Main-d'oeuvre et de la Formation.
- 4- M. Meftah Chérif Eldjourni, Directeur de l'Administration du Développement et de l'informatisation de l'Administration.
- 5- M. Slimane El Djeddi, Directeur de l'Administration de la Fonction publique et de l'Organisation Administrative.
- 6- M. Hassan Salem El Kasseh, Directeur du Bureau de la Coopération Technique.
- 7- M. Abdel Basset El Djebbou, Directeur de l'Administration des Affaires Administratives et Financières.
- 8- M. Salem Ennaili, Directeur du Bureau de la Coopération et des Relations Extérieures de l'Union Générale des Producteurs.
- 9- M. El Mabrouk El Mokhtar Tentouch, Avocat et membre de l'Union Générale des Chambres du Commerce, d'Industrie et d'Agriculture.
- 10- M. Wahid Abdallah El Djebbou, Directeur des Relations Extérieures de l'Union Générale des Chambres du Commerce, d'Industrie et d'Agriculture.
- 11- M. Meftah El Garbaa, Directeur du Centre Supérieur de la Santé et de la Sécurité au Travail.
- 12- M. Nouredine Omar Chakchak, Directeur de l'Institut Tadjourni pour la formation des formateurs (Malte).
- 13- M. Ali El Chibani, Coordinateur du projet de Développement des Centres de formation professionnelle.
- 14- M. Achour Garkoum, Expert national.
- 15- M. Bachir El Ghariani, Expert national.
- 16- M. Mohamed Ezzarkani, Bureau de la coopération technique.

Le débat a porté sur les questions suivantes :

- I. Revue des programmes de coopération techniques de l'année en cours (2003-2004) et identification des dernières mesures prises dans ce sens.
- II. Revue du projet de plan biennal de coopération avec le Bureau international du Travail et des aspects de coopération qu'il comprend.
- III. Accord sur le mécanisme de mise en application des programmes proposés.

Après l'ouverture de la réunion et l'allocution de bienvenue et de remerciements aux invités pour avoir répondu favorablement à l'invitation et pour leur soutien continu à la dynamisation de la coopération avec la Libye, après les remerciements adressés aux invités nationaux et l'échange de points de vue sur les questions proposées, les participants ont convenu de :

Premièrement, passer en revue les programmes de coopération technique de l'année en cours (2003-2004) et prendre connaissance des dernières mesures prises dans ce sens.

- 1- Organiser au cours de la quatrième semaine du mois de novembre 2004 un séminaire sur les petites et moyennes entreprises pour lequel il y a eu accord et des crédits ont été alloués.
- 2- Organiser un séminaire sur le dialogue social et la négociation collective en faveur de l'Union Générale des Producteurs, à une date qui sera fixée en coordination avec les spécialistes au sein de l'UGP (octobre 2004).
- 3- S'assurer de la mission multidisciplinaire sur les Normes en octobre prochain pour faire suite à la mission d'évaluation effectuée actuellement par le Spécialiste en NIT du BIT (M. Abdullah Zohair).
- 4- Coordonner avec l'Organisation des Employeurs de la Libye la tenue en Libye en décembre 2004 d'une réunion, placée sous le patronage de l'Organisation des Employeurs des pays du Maghreb arabe, pour passer en revue les mesures prises en vue de dynamiser le rôle des patronats en Libye et présenter à cette occasion le Conseil des Patronats et les Chambres du Commerce, d'Industrie et d'Agriculture et leur rôle dans la dynamisation du dialogue social en Libye.
- 5- S'assurer de la disponibilité des données et informations nécessaires pour initier l'étude actuarielle dans le domaine de la sécurité sociale avant la fin novembre et œuvrer pour que les montants nécessaires à l'étude soient précisés et que le reliquat des crédits disponibles du projet BIT- Libye soient consacrés à l'organisation de sessions de formation au profit des agents de la Caisse de Sécurité sociale dans les domaines de la protection sociale, des systèmes de retraite, des salaires, etc.
- 6- Mettre en oeuvre les recommandations de coopération identifiées dans le procès verbal de la mission de la Spécialiste principale en SST du BSR- Le Caire auprès du Centre Supérieur de Santé et Sécurité au Travail en Libye.
- 7- Mettre en oeuvre le programme de coopération prévu dans la deuxième phase du projet de développement des Centres de formation professionnelle (projet financé par le gouvernement italien). Ceci devrait permettre aux partenaires libyens de bénéficier des activités qui englobent tous les aspects

de coopération du plan de coopération technique avec le BIT. Cette question sera débattue et finalisée lors de la mission de l'experte du Centre de Turin, Mme Janet Shalabi, en Libye.

- 8- Mettre l'accent sur les sessions de formation de formateurs et l'amélioration des performances du système national de formation professionnelle lors de la mise en oeuvre du programme de coopération dans le domaine de la formation professionnelle finalisé par le BSR de l'OIT au Caire.

Deuxièmement, passer en revue un projet de plan de coopération biennal avec le Bureau international du Travail et finaliser les modalités de coopération :

Réviser le projet du plan de coopération proposé de façon à ce qu'il englobe les trois années 2005-2007.

Les besoins suivants ont été identifiés :

1- L'organisation de sessions de formation :

A- les deux parties ont examiné le besoin de formation de la Grande Jamahiriya Arabe Socialiste, Démocratique et Populaire de Libye et le nombre de candidats à former dans les différents domaines de spécialité du BIT. La formation sera assurée à travers l'organisation de sessions de formation au Centre international de formation de l'OIT à Turin, au Centre Arabe pour l'Administration du Travail et de l'Emploi basé à Tunis ainsi qu'en Libye. Des visites sur le terrain seront également organisées.

Le nombre de personnes ciblées par la formation est déterminé dans le tableau ci-après :

Domaines	Cible par session
Normes internationales du travail	12
Petites et moyennes entreprises	18
Instauration des politiques du travail	12
Organisation des administrations du travail	18
Santé et sécurité au travail	24
Développement des compétences et leaderships administratifs	9
Développement des entreprises	12
Sécurité sociale	18
Etude actuarielle	18
Salaires et rémunération	12
Inspection du travail, conciliation et médiation	12
Statistiques du travail	12

B- Dans le domaine de l'éducation ouvrière :
Appuyer l'Union Générale des Producteurs et l'Union des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture pour une participation dans les domaines de coopération adoptés dans le présent procès verbal.

2- Etudes et missions d'experts et spécialistes :

Les missions des experts et des spécialistes doivent précéder le démarrage des études. Il s'agit de missions de préparation et d'élaboration d'un rapport initial qui comporte les mécanismes d'exécution et leurs conditions ainsi que la collecte de données et d'informations afférentes à leurs domaines.

Les études porteront sur :

- A. Les politiques d'emploi et leur rôle dans la création d'emplois.
- B. Les Normes professionnelles et le test de compétences mis en application à travers le projet de formation professionnelle élaboré et en cours de finalisation actuellement en vue d'un financement par la Libye.
- C. Le développement des administrations du travail et de la formation.

3- L'organisation d'ateliers dans les domaines suivants :

- A. le diagnostic et l'analyse des risques dans l'environnement de travail.
- B. Les risques chimiques et radioactifs et les maladies respiratoires.
- C. la formation, la réhabilitation et l'organisation du marché de l'emploi.
- D. Les bases de données et le traitement d'information et leur rôle dans la gestion des ressources humaines.

4-Tirer profit du programme de Travail Décent adopté par le BIT au profit des Etats membres et ce pour s'en inspirer dans la mise en application des programmes qui pourraient émerger et qui n'étaient pas inclus dans le programme de coopération.

5- Prendre les dispositions nécessaires pour la mise en oeuvre du programme SIYB du BIT en Libye et ce, à travers la mise en place d'une structure nationale pour l'administration de ce programme et d'un système de formation des outils et moyens pour sa pérennisation.

6- Prendre en considération les conclusions du rapport de l'expert international du BIT (M. Mehran) dans le domaine des statistiques du travail et activer la mise en oeuvre ses recommandations de coopération dans le cadre d'un programme d'action tenant compte du cadre de coopération technique ciblé.

Troisièmement, s'entendre sur le mécanisme de mise en oeuvre des programmes proposés :

Afin de garantir l'élaboration d'un programme exécutif pour le plan de coopération et souligner l'importance de l'identification, avec précision, des priorités parmi les besoins détaillés plus haut.

Et pour préciser les termes du plan de coopération triennal, du point de vue des échéances, il est important de :

- Coordonner avec les Bureaux extérieurs et les services spécialisés au sein du BIT, la recherche des sources de financement, pour la mise en oeuvre du programme et la finalisation du planning des échéances des activités dans tous les domaines, et ce, chaque année, en coordination avec les partenaires sociaux

en Libye, de manière à assurer la mise en application du programme triennal de coopération.

Ce PV a été rédigé en arabe le dimanche 12/09/2004 en trois exemplaires, adopté à Tripoli et signé par :

M. Ibrahim Awad, Directeur du Bureau Sous-régional de l'OIT au Caire
M. Sadok Belhadj Hassine, Directeur du Bureau de l'OIT à Alger
M. Maatoug Mohamed Maatoug, Secrétaire du Comité Populaire Général de la Main-d'œuvre, de la Formation et de l'Emploi.

This document was created with Win2PDF available at <http://www.daneprairie.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.